



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingtième session

Rome, 18-22 mai 2020

Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO – 2019

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M^{me} Beth Crawford
Directrice du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP)
Secrétaire du Comité de vérification de la FAO
Tél.: +39 06570 52298

Le présent document peut être imprimé à la demande, conformément à une initiative de la FAO qui vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Il peut être consulté, ainsi que d'autres documents, à l'adresse www.fao.org.

NC170/f

Résumé

Le Comité de vérification:

- se félicite de l'appui du nouveau Directeur général aux activités du Comité et note qu'il s'engage, entre autres, à:
 - assurer une communication claire de la part de la Direction de haut niveau;
 - rendre la FAO plus dynamique, transparente et inclusive et améliorer son efficacité et son efficacité, notamment par une délégation de pouvoirs accrue, surtout dans le domaine des ressources humaines;
 - résoudre efficacement la question de l'Inspecteur général;
 - assurer l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général (OIG) dans ses fonctions de vérification et d'enquête;
- note avec satisfaction les débats francs et constructifs tenus avec la Direction, OIG et d'autres interlocuteurs, durant ses travaux;
- se déclare satisfait de l'activité menée par le Bureau de l'inspecteur général et de la coordination avec les autres fonctions de contrôle;
- note que la question de déficiences éventuelles au niveau de l'indépendance des opérations du Bureau de l'Inspecteur général a été résolue (voir le document FC 180/11.1, *Rapport annuel de l'Inspecteur général 2019*);
- se félicite des mesures examinées avec OSP et OIG pour réduire le déficit potentiel des ressources prévues au budget, notamment pour les fonctions d'enquête, tout en continuant de suivre la question;
- confirme qu'il appuie la Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général et attend avec intérêt la poursuite des discussions, au sein de la FAO et au niveau du système des Nations Unies, sur le traitement adéquat des allégations de faute visant un chef de secrétariat;
- prend acte d'une évolution positive dans les domaines liés à l'éthique, en particulier la séparation des fonctions d'éthique et de médiation; de l'amélioration des politiques, processus et mesures institutionnels de la FAO en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir; et de la publication d'une politique révisée en matière de protection des personnes qui dénoncent des irrégularités;
- se félicite que le Commissaire aux comptes ait émis une opinion non modifiée sur les états financiers 2018;
- prend note avec satisfaction des efforts de la Direction de la FAO et des progrès constants réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des vérifications internes et externes;
- continuera de suivre l'avancement de plusieurs initiatives et mesures prises par la Direction pour donner suite aux observations du Comité.

En outre, le Comité de vérification soumet au Comité financier, pour examen en vue de sa transmission au Conseil pour approbation, une proposition tendant à ce que le Comité soit renommé «**Comité consultatif de contrôle de la FAO**».

Indications que le Comité financier est invité à donner

Le Comité financier est invité à prendre note du Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO pour 2019.

Projet d'avis

Le Comité financier a pris note du Rapport annuel du Comité de vérification de la FAO pour 2019, et:

- a) a reconnu que le Comité jouait un rôle important en fournissant une assurance et des avis indépendants dans les domaines relevant de son mandat;**
- b) a réservé un accueil favorable au rapport du Comité, dans lequel figuraient des conclusions positives sur le fonctionnement du Bureau de l'Inspecteur général et des avis pertinents sur le système de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance de la FAO;**
- c) s'est dit satisfait des avis formulés par le Comité dans les domaines qui relèvent de son mandat;**
- d) s'est félicité du fait que le Directeur général ait adhéré aux recommandations présentées dans le rapport du Comité;**

- e) a appuyé la proposition visant à ce que le Comité soit renommé «Comité consultatif de contrôle de la FAO» et l'a soumise au Conseil pour approbation;**
- f) a préconisé qu'il soit procédé périodiquement à une évaluation externe indépendante ou un examen par les pairs des résultats du Comité, en complément de l'auto-évaluation;**
- g) a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du Comité et a déclaré attendre avec intérêt un nouveau rapport de la Direction à cet égard, lors de la prochaine session ordinaire du Comité financier, en novembre 2020.**

Table des matières

<i>Introduction</i>	5
I. Messages clés et résumé des conclusions découlant des travaux du Comité de vérification en 2019 ⁶	
II. Fonctionnement du Comité	7
<i>Fonctions et responsabilités</i>	7
<i>Exécution du plan de travail de 2019</i>	8
<i>Examens thématiques réalisés en 2019</i>	8
<i>Conseils ponctuels formulés en 2019</i>	8
<i>Bureau de l'évaluation</i>	8
III. Politiques de divulgation des rapports comptables et financiers	8
IV. Contrôle interne et gestion des risques	9
<i>Recommandations issues de la vérification interne</i>	9
<i>Recommandations issues de la vérification externe</i>	10
<i>Politiques relatives au contrôle interne et à la gestion des risques</i>	10
<i>Gestion des ressources humaines</i>	11
<i>Prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels</i>	11
V. Politiques et mesures de l'Organisation visant à combattre la fraude, la corruption et la collusion	11
<i>Politique de lutte contre la fraude et d'autres pratiques relevant de la corruption</i>	11
<i>Politique de protection des fonctionnaires et collaborateurs dénonçant des irrégularités</i>	11
<i>Sanctions à prendre contre les fournisseurs</i>	11
VI. Programme d'éthique	12
<i>Fonction d'éthique</i>	12
<i>Programme relatif à la déclaration de situation financière</i>	12
<i>Adéquation des ressources consacrées à la fonction d'éthique</i>	12
VII. Efficacité des fonctions du Bureau de l'Inspecteur général	13
<i>Indépendance du Bureau de l'Inspecteur général</i>	13
<i>Charte du Bureau de l'Inspecteur général</i>	13
<i>Assurance fondée sur l'analyse des risques</i>	13
<i>Fonctions d'enquête</i>	13
<i>Dotation en personnel et budget du Bureau de l'Inspecteur général</i>	14
VIII. Mise en œuvre des recommandations passées du Comité	14
IX. Autres questions	15
<i>Visite sur le terrain</i>	15
<i>Annexe 1: Composition du Comité en 2019</i>	16
<i>Annexe 2: Mise en œuvre des recommandations: état d'avancement</i>	17

Introduction

1. Le Comité de vérification a le plaisir de présenter son rapport annuel 2019. La structure du présent rapport est alignée sur le mandat du Comité, tel qu'approuvé par le Conseil¹ à sa cent soixante et unième session (avril 2019) et reproduit dans la section 146 du Manuel de la FAO, Annexe C (MS 146-C).
2. Ce dix-septième rapport annuel du Comité de vérification donne un aperçu général des activités du Comité, ainsi que des observations, avis et recommandations fournis au cours de la période considérée, en vue de leur examen par le Directeur général et le Comité financier.
3. Le Comité a tenu des réunions de deux jours en février, juillet et novembre 2019, au siège de la FAO.
4. Le Comité s'est déclaré satisfait des mises à jour qui lui ont été régulièrement fournies et des échanges francs et constructifs, avec les directeurs généraux adjoints et les hauts fonctionnaires de l'Organisation, à chacune de ses réunions, tant sur les faits extérieurs qui conditionnent les activités de la FAO que sur des questions touchant à l'efficacité et à l'efficacé des principales opérations de l'Organisation. Il s'est particulièrement félicité de deux entretiens avec le Directeur général, durant lesquels celui-ci a fait part au Comité de sa vision pour la FAO et a été informé des principaux points soulevés lors de la réunion du Comité, en novembre 2019.
5. Le Comité a remercié les hauts responsables de l'Organisation, l'Inspecteur général et l'Inspecteur général par intérim et leur équipe au sein d'OIG, le Chargé des questions d'éthique, le Directeur du Bureau de l'évaluation, d'autres fonctionnaires de la FAO, ainsi que le Commissaire aux comptes, de leur concours et de l'aide efficace qu'ils lui ont apportée, sous forme de notes et de séances d'information lors de ses réunions tout au long de 2019.
6. M. Verasak Liengsrirawat a présidé le Comité à partir de la réunion de juillet 2019. Deux nouveaux membres, M^{me} Anjana Das et M. Fayezul Choudhury, ont rejoint le Comité en juillet 2019². On trouvera à l'*Annexe 1* la liste des membres du Comité en 2019.
7. Le secrétariat du Comité a été transféré, sur recommandation du Comité financier à sa cent soixante-quinzième session, libellée comme suit: «*Le Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP) exerce de droit les fonctions de Secrétaire du Comité de vérification et rend compte directement au Président des questions relatives aux travaux du Comité de vérification. OSP met du personnel administratif à la disposition du Secrétariat.*»³ Le Comité félicite l'ancien secrétariat (OIG) et le secrétariat actuel de leur appui efficace pendant et entre les réunions.

¹ [CL 161/REP](#), paragraphe 19 k).

² [CL 161/REP](#), paragraphe 19 h).

³ [CL 161/4](#) paragraphe 38 f).

I. Messages clés et résumé des conclusions découlant des travaux du Comité de vérification en 2019

8. On trouvera ci-dessous un récapitulatif des messages clés et des conclusions découlant des travaux du Comité en 2019. Des précisions sont fournies dans les *sections* suivantes du présent rapport.

9. Le Comité:

- a) s'est félicité de la clarté du discours de la Direction de haut niveau depuis la prise de fonctions du nouveau Directeur général. Il a noté avec satisfaction que celui-ci s'est engagé à rendre la FAO plus dynamique, plus transparente et plus inclusive et à améliorer l'efficacité et l'efficacités, notamment en renforçant la délégation de pouvoirs, en confirmant la politique de tolérance zéro à l'égard de la fraude et des pratiques relevant de la corruption et en garantissant l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général dans ses fonctions de vérification et d'enquête (ce que l'Inspecteur général par intérim a confirmé);
- b) s'est félicité que le Commissaire aux comptes ait émis une opinion non modifiée sur les états financiers de 2018, tout en s'inquiétant d'un certain nombre d'observations découlant des contrôles, qui appelaient des mesures correctives, et préconisé plus de rigueur dans les processus de la FAO en matière de communication des informations financières;
- c) a félicité la FAO de ses efforts et de ses progrès dans la mise en œuvre et le suivi des recommandations issues des vérifications interne et externe, et s'est félicité que l'élaboration du tableau de bord relatif au suivi des recommandations se poursuive, tout en réitérant la nécessité pour la Direction de clore rapidement les recommandations en suspens de longue date;
- d) a attiré l'attention de la Direction sur les principaux risques et les observations critiques figurant dans certains des rapports d'audit publiés en 2019;
- e) a salué les progrès accomplis concernant le cadre de contrôle interne, la déclaration relative au contrôle interne et le processus de gestion des risques institutionnels. Sur ce dernier point, il a recommandé de consacrer la prochaine étape du modèle de maturité à la mise en place d'une culture du risque comportant une vision cohérente de l'appétence pour le risque à travers l'Organisation, un processus systématique de transmission au niveau supérieur et des responsabilités claires;
- f) s'est félicité que le Directeur général ait délégué des pouvoirs aux directeurs dans le domaine des ressources humaines et a recommandé à la Direction d'envisager, à l'intention des chefs d'unités de contrôle indépendantes telles que le Bureau de l'Inspecteur général, une délégation de pouvoirs plus poussée en matière de recrutement, dans le cadre du Statut et du Règlement du personnel et des procédures relatives aux ressources humaines;
- g) a appuyé le transfert de la ligne hiérarchique du Bureau des ressources humaines (OHR) sous l'autorité du Sous-Directeur général du Département des services internes;
- h) a apprécié à leur juste valeur les efforts déployés afin d'améliorer les politiques, processus et dispositifs institutionnels de la FAO en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir et afin de mettre en œuvre les conseils du Comité visant à scinder en deux plans d'action distincts la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et la prévention du harcèlement sexuel, dans un souci de responsabilisation et de clarté; enfin, a déclaré attendre avec intérêt les résultats de l'enquête de satisfaction du personnel dans ce domaine;
- i) s'est félicité que le modèle d'Accord de partenariat opérationnel ait été renforcé pour tenir compte des règles auxquelles doivent se plier les partenaires opérationnels au titre du Plan d'action de la FAO pour la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels; a également recommandé à la FAO d'inclure cette question dans le questionnaire d'évaluation des partenaires opérationnels;

- j) a félicité la FAO d'avoir publié une politique révisée en matière de protection des fonctionnaires et collaborateur dénonçant des irrégularités et a déclaré attendre avec intérêt une mise à jour des dispositions concernant l'examen à première vue des plaintes pour représailles;
- k) s'est félicité de la mise en œuvre de la recommandation en suspens de longue date consistant à séparer les fonctions d'éthique et de médiation et a apprécié que le Chargé des questions d'éthique et le Médiateur soient responsables devant le Directeur général;
- l) a noté que 98 pour cent des déclarations de situation financière ont été remises dans les délais prescrits, grâce aux dispositions prises par le Chargé des questions d'éthique et à une plateforme informatique plus conviviale;
- m) a recommandé que l'obligation de remplir une déclaration de situation financière soit étendue à une partie des ressources humaines hors fonctionnaires, en particulier pour les activités liées aux contrats et achats;
- n) a estimé que le Bureau de l'Inspecteur général accomplissait ses tâches de manière adéquate et efficace; a également noté que la question de déficiences au niveau de l'indépendance des opérations du Bureau de l'Inspecteur général, en 2019, a été résolue, comme l'a confirmé l'Inspecteur général par intérim;
- o) a salué l'initiative et les mesures prises par le Bureau de l'Inspecteur général pour promouvoir l'efficacité d'OIG et son efficience en centralisant la fonction de vérification interne;
- p) s'est félicité des ressources supplémentaires affectées au Bureau de l'Inspecteur général au titre des ajustements à apporter au programme de travail et budget 2020-2021 tout en notant que ce surcroît de moyens ne serait sans doute pas suffisant pour couvrir la charge de travail croissante du Bureau et a apprécié les mesures d'atténuation examinées par OIG et OSP à cet égard;
- q) a confirmé son soutien à la Charte révisée du Bureau de l'inspecteur général et attend avec intérêt la poursuite des discussions, au sein de la FAO et au niveau du système des Nations Unies, sur le traitement adéquat des allégations de faute visant un chef de secrétariat;
- r) a recommandé de modifier sa dénomination qui, de «Comité de vérification de la FAO» deviendrait «*Comité consultatif de contrôle de la FAO*»;
- s) a recommandé d'organiser d'autres visites sur le terrain pour que les membres du Comité puissent aider celui-ci à mieux cerner son rôle en matière de contrôle et pour mieux faire comprendre les atouts de la FAO sur le terrain et les difficultés opérationnelles qu'elle rencontre.

II. Fonctionnement du Comité

Fonctions et responsabilités

10. Le Comité a examiné le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) intitulé *Examen des comités d'audit et de contrôle du système des Nations Unies*⁴ et se félicite de ce que son mandat et ses responsabilités actuels sont bien alignés sur les 13 critères en matière de bonnes pratiques décrits dans le rapport du CCI.

11. Le Comité recommande de changer sa propre dénomination, de *Comité de vérification de la FAO* en «**Comité consultatif de contrôle de la FAO**», ce qui répondrait à l'essentiel des observations du CCI et reflèterait l'élargissement de son mandat, et son caractère plus mature.

⁴[JIU / REP / 2019/6](#) *Examen des comités d'audit et de contrôle du système des Nations Unies* (Section I.G Raisons du choix des critères de bonnes pratiques).

Exécution du plan de travail de 2019

12. Le Comité est heureux d'annoncer qu'il s'est acquitté de ses fonctions conformément à son mandat et a réalisé intégralement son plan de travail pour 2019.
13. Le Comité a continué de fournir des avis indépendants au Directeur général et au Comité financier sur les dispositifs de contrôle interne, les processus de gestion des risques, les rapports financiers et les fonctions de vérification interne, d'enquête et d'éthique de l'Organisation, grâce à un examen approfondi des activités du Bureau de l'Inspecteur général (OIG), du Bureau de l'éthique et du Médiateur⁵, ainsi que d'autres fonctions de contrôle de la FAO (évaluation et vérification externes) et de la suite que l'Organisation a donnée aux recommandations et rapports d'enquête d'OIG.
14. Conformément aux meilleures pratiques, le Comité s'est périodiquement réuni en séance privée avec l'Inspecteur général (Inspecteur général par intérim), le Médiateur/Chargé des questions d'éthique (et Chargé des questions d'éthique par intérim) et le Commissaire aux comptes.
15. Le Comité a systématiquement présenté les principaux résultats de ses réunions dans des lettres adressées au Directeur général et au Président du Comité financier.
16. Conformément à son mandat, à sa réunion de novembre 2019, le Comité a procédé à l'examen de son auto-évaluation pour 2019. Il est ressorti de l'auto-évaluation que le Comité fonctionne efficacement, que des améliorations ont été apportées en termes de visibilité et d'interaction avec les parties prenantes, et que ses conseils dans les domaines de la gouvernance, des risques élevés et des contrôles sont plus ciblés.
17. Le Comité a préconisé qu'en complément de l'auto-évaluation, ses résultats fassent périodiquement l'objet d'une évaluation externe indépendante ou d'un examen par les pairs.

Examens thématiques réalisés en 2019

18. Le Comité a procédé à des examens thématiques approfondis et fourni des conseils sur les questions suivantes: i) Plan de continuité des opérations ; ii) fonctions relatives aux contrats et achats; iii) gestion des ressources humaines et recrutement; iv) Centre des services communs; v) transformation numérique; vi) stratégie relative à la cybersécurité; et vii) activités, risques et défis pour la Division des partenariats.

Conseils ponctuels formulés en 2019

19. Le Comité a fourni des orientations et des conseils sur le processus de sélection des nouveaux membres du Comité de vérification, la politique révisée de protection des fonctionnaires et collaborateurs dénonçant des irrégularités et les avis de vacance pour les postes d'Inspecteur général et de Chargé des questions d'éthique.

Bureau de l'évaluation

20. Le Comité a tenu une session avec le Bureau de l'évaluation (OED) consacrée, entre autres, aux questions suivantes: i) l'appropriation et la mise en œuvre des recommandations du rapport sur «l'évaluation de la fonction d'évaluation»; les défis liés à la décentralisation des fonctions d'évaluation vers les bureaux décentralisés et l'adaptation à une culture plus fortement axée sur les résultats; ii) l'impact de la réforme des Nations Unies sur l'évaluation; iii) la coordination des plans de travail respectifs d'OED et d'OIG, notamment en vue de missions conjointes éventuelles, ainsi que l'échange et la mise en commun de leurs rapports, pour veiller à coordonner les mesures de contrôle et assurer la cohérence entre leurs recommandations.

III. Politiques de divulgation des rapports comptables et financiers

21. À chacune de ses réunions, en 2019, le Comité a reçu des informations de la Sous-Directrice générale chargée du Département des services internes et de son équipe de la Division des finances sur

⁵Au moment de la rédaction du présent rapport, le processus de recrutement du Chargé des questions d'éthique était clos et le recrutement du Médiateur était en cours.

les états et les rapports financiers, la situation de trésorerie de l'Organisation, les placements, le respect des Normes comptables internationales pour le secteur public (les normes IPSAS), l'utilisation du Système mondial de gestion des ressources (GRMS) et du progiciel de gestion intégré de la FAO et le suivi des contrôles financiers dans les bureaux décentralisés.

22. Les réunions du Comité ont permis à l'Organisation de faire le point, de façon systématique, sur les mesures concernant les risques recensés et sur les mesures et recommandations approuvées, découlant des fonctions de contrôle.

23. Le Comité a examiné le projet d'états financiers pour 2018 et formulé quelques suggestions mineures, se félicitant que le Commissaire aux comptes ait émis une opinion non modifiée, tout en notant avec préoccupation un certain nombre d'observations découlant des contrôles et appelant des mesures correctives. Il a également préconisé plus de rigueur dans les processus de la FAO en matière de communication des informations financières;

24. Le Comité a regretté qu'aucune solution durable n'ait été trouvée au sein du système des Nations Unies concernant les obligations de l'Organisation au titre de la couverture médicale après cessation de service.

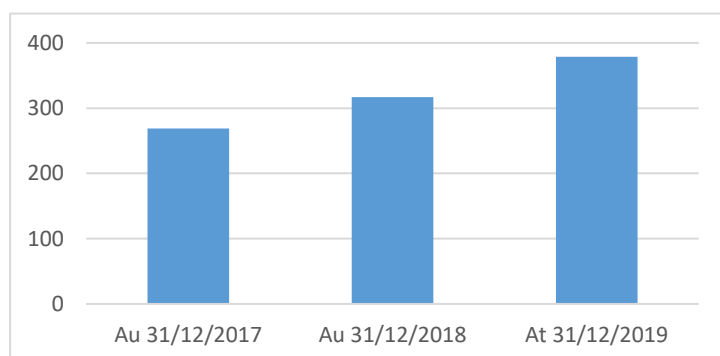
IV. Contrôle interne et gestion des risques

Recommandations issues de la vérification interne

25. Le Comité a indiqué qu'il appréciait à leur juste valeur les efforts constants de l'Organisation pour mettre l'accent sur l'obligation redditionnelle liée à l'importance de donner suite rapidement aux mesures et recommandations issues de la vérification interne des moyens mis en œuvre pour améliorer la gestion des risques et renforcer les opérations de la FAO.

26. Le taux de réalisation des recommandations issues de la vérification interne effectuée par OIG varie toujours d'une année à l'autre. Le Bureau de l'Inspecteur général fait constamment le point sur la mise en œuvre des recommandations et mesures convenues et en suspens. Au 31 décembre 2019, les recommandations en suspens étaient au nombre de 379, en nette augmentation par rapport au 31 décembre 2018 (317)⁶. Le Comité a noté que cette augmentation était principalement due aux rapports d'audit publiés en décembre 2019.

Figure 1: Nombre de recommandations 'en suspens' issues de la vérification interne⁷.



27. Le Comité a félicité l'Organisation d'avoir poursuivi son travail sur le tableau de bord qui permet de surveiller l'état d'avancement des recommandations relatives au contrôle et de les mettre en œuvre plus efficacement.

28. Le Comité a examiné les rapports sur les vérifications internes publiés en 2019. Dans ce cadre, il attire l'attention de la direction sur les rapports mettant en évidence des risques élevés et sur plusieurs observations critiques, en particulier celles découlant de la vérification de certains bureaux

⁶ Données du Bureau de l'Inspecteur général au 31 janvier 2020.

décentralisés, du Système statistique opérationnel de la FAO et des dispositions et contrôles en matière de gouvernance, liés à la gestion des dossiers et archives de l'Organisation⁷.

29. Le Comité a examiné le rapport sur la vérification du programme, du budget et de la planification des activités, tout en notant la publication concomitante de l'Évaluation du cadre de résultats stratégiques de la FAO⁸. Il s'est félicité des nombreux aspects positifs relevés et a déclaré attendre avec intérêt la proposition de révision du Cadre stratégique de l'Organisation dans une optique institutionnelle de gestion axée sur les résultats, de gestion des risques de l'Organisation et de gestion de la performance.

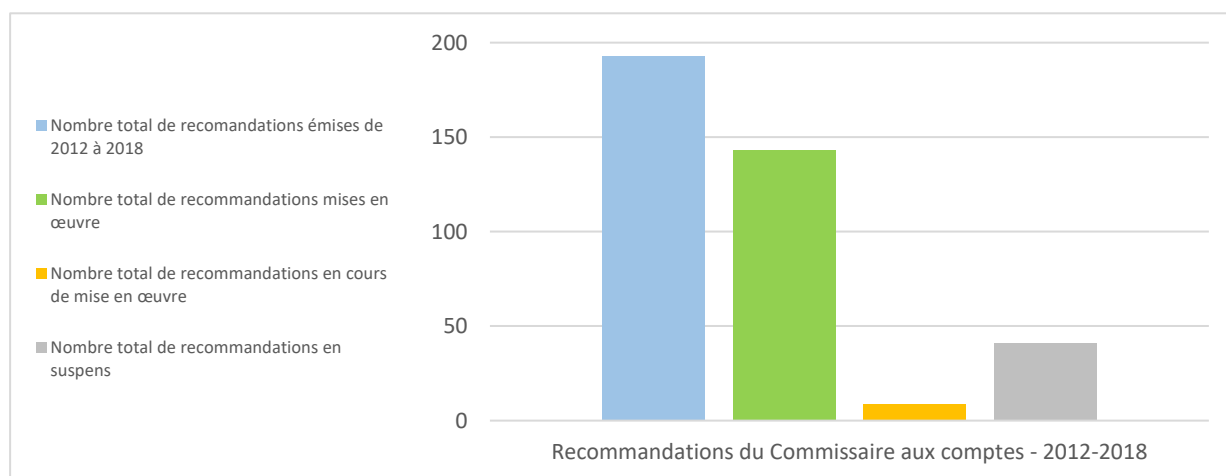
30. S'agissant des politiques sur la protection et la confidentialité des données, le Comité i) a noté les difficultés découlant d'une utilisation accrue des entités/dispositifs, notamment mis à disposition des consultants, avec les contrôles supplémentaires que cela entraîne, ainsi que l'augmentation du «travail sans bureau fixe»; ii) a souligné la nécessité d'une approche plus globale (visant le siège et les bureaux décentralisés), que ce soit dans l'évaluation et l'appropriation des besoins en matière d'identification des données et des risques ou dans la couverture des ressources à l'échelle mondiale, recommandant à cet égard une participation pleine et entière des sites décentralisés.

Recommandations issues de la vérification externe

31. En 2019, le Comité a poursuivi l'examen du rapport détaillé du Commissaire aux comptes et de ses notes à la Direction, notamment les recommandations qui en découlent, et a examiné les modalités prévues pour la transition de l'actuel Commissaire aux comptes au nouveau.

32. Le Comité a reçu du Commissaire aux comptes son rapport sur la mise en œuvre des recommandations issues de la vérification externe pour la période 2012-2018, comme suit.

Figure 2: Mise en œuvre des recommandations issues de vérifications externes précédentes⁹



Politiques relatives au contrôle interne et à la gestion des risques

33. Le Comité s'est félicité des progrès réalisés dans la mise au point de la déclaration de contrôle interne, en particulier la structure du questionnaire, tout en notant des incohérences dans les informations communiquées au niveau des bureaux décentralisés. Le Comité a noté que le questionnaire était actuellement un outil de renforcement des capacités mais que sa finalité devrait évoluer vers l'obligation redditionnelle. Il a recommandé de poursuivre la formation et a préconisé, pour l'étape suivante du modèle de maturité, la mise en place d'un processus de cohérence culturelle

⁷FC 180/11, *Rapport annuel de l'Inspecteur général 2019*, y compris les informations fournies par la Direction de la FAO.

⁸ [PC 127/2](#); [PC 127/2 Sup.1](#).

⁹ Données issues de la vérification externe telles que communiquées à la cinquante-quatrième réunion du Comité de vérification (février 2020).

au sein duquel chacun serait confronté au risque, avec une transmission systématique au niveau hiérarchique supérieur.

Gestion des ressources humaines

34. Le Comité s'est félicité des premières mesures prises par le Directeur général sur la délégation de pouvoirs dans le domaine des ressources humaines, en particulier en ce qui concerne le recrutement du personnel et d'autres ressources hors fonctionnaires, et s'est déclaré favorable au transfert de la ligne hiérarchique du Bureau des ressources humaines (OHR) sous l'autorité du Sous-Directeur général chargé du Département des services généraux. Il s'est félicité que le Directeur général ait délégué des pouvoirs aux directeurs à cet égard et a recommandé à la Direction d'envisager de déléguer des pouvoirs accrus en matière de recrutement aux chefs d'unités de contrôle indépendantes, telles que le Bureau de l'Inspecteur général, dans le cadre du Statut et du Règlement du personnel et des procédures relatives aux ressources humaines.

35. Le Comité a noté que la section 330 du Manuel révisé relative aux mesures disciplinaires était en vigueur et que plusieurs mesures disciplinaires avaient déjà été prises sur la base du processus actualisé. Il a déclaré attendre avec intérêt la mise en œuvre intégrale des mesures restantes découlant des recommandations de la vérification interne sur le recrutement.

Prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels

36. Le Comité s'est félicité des progrès satisfaisants accomplis dans les domaines de la formation et de la sensibilisation à la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels et dans la mise en œuvre de la politique de la FAO et de ses deux plans d'action. Le Comité a déclaré attendre avec intérêt d'être saisi des résultats de l'enquête de satisfaction du personnel renfermant des questions sur le harcèlement, le harcèlement sexuel et les abus d'autorité. Il est également convenu de poursuivre l'examen de cette question lorsqu'il passerait en revue les partenaires d'exécution.

37. Le Comité s'est félicité des mesures prises par la FAO pour augmenter le taux de recours aux formations obligatoires par l'ensemble du personnel, en particulier dans les domaines de l'exploitation et des atteintes sexuelles, et a formulé un certain nombre de recommandations pour veiller à ce que les ressources humaines hors fonctionnaires suivent cette formation

V. Politiques et mesures de l'Organisation visant à combattre la fraude, la corruption et la collusion

Politique de lutte contre la fraude et d'autres pratiques relevant de la corruption

38. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique de la FAO contre la fraude et autres pratiques relevant de la corruption. Il s'est félicité du nouveau cours de formation en ligne, obligatoire pour tout le personnel, et s'est particulièrement félicité du discours clair de l'équipe de direction de la FAO, confirmé par le message du Directeur général au personnel, à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre la corruption du 9 décembre.

Politique de protection des fonctionnaires et collaborateurs dénonçant des irrégularités

39. Le Comité a été heureux de contribuer à la mise en forme définitive de la Politique de protection des fonctionnaires et collaborateurs dénonçant des irrégularités, publiée en août 2019¹⁰, et attend avec intérêt la mise à jour des dispositions concernant l'examen à première vue des plaintes pour représailles.

Sanctions à prendre contre les fournisseurs

40. À sa réunion de novembre, le comité a été informé des activités du Comité des sanctions à l'encontre des fournisseurs, pour 2019. Le Comité a pris note des processus de contrôle mis en œuvre par le Comité des sanctions à l'encontre des fournisseurs, y compris les alertes sur les fournisseurs

¹⁰ Circulaire administrative 2019/06.

interdits, publiées sur le Portail UNGM¹¹ et relayées dans le GRMS¹². Il a noté les sanctions applicables aux entités qui enfreignent les critères d'exclusion et les procédures de notation des fournisseurs et de suivi de leur performance, et a recommandé de poursuivre les discussions sur les domaines à risque, au sein du réseau du Comité de haut niveau du HLCM¹³.

VI. Programme d'éthique

Fonction d'éthique

41. Le Comité s'est déclaré favorable à la séparation des fonctions d'éthique et de médiation et s'est félicité du fait qu'elles relèvent directement du Directeur général.

Programme relatif à la déclaration de situation financière

42. Le Comité s'est dit satisfait des progrès accomplis dans les domaines de la formation et de la sensibilisation à l'éthique, ainsi que des conseils fournis.

43. Il s'est félicité des améliorations apportées au Programme et du taux élevé de réponses au questionnaire relatif à la déclaration de situation financière (98 pour cent de réponses dans les délais prescrits), sous l'impulsion d'initiatives précises du Chargé des questions d'éthique, en particulier une plateforme informatique plus conviviale, et a recommandé que le Programme soit étendu à une partie des ressources humaines hors fonctionnaires, en particulier pour les activités liées aux contrats et achats.

44. Le Comité a réitéré sa recommandation visant la publication d'une politique sur les conflits d'intérêts – afin que tout le personnel de la FAO connaisse et comprenne la définition du conflit d'intérêts – et la fourniture d'orientations à l'appui d'une gestion adéquate.

Adéquation des ressources consacrées à la fonction d'éthique

45. Le Comité a noté certaines améliorations dans le niveau des ressources mises à disposition du Bureau de l'éthique, mais estimant que sa dotation en personnel était encore insuffisante, il a recommandé que des ressources adéquates soient mises à la disposition du Bureau de l'éthique pour lui permettre de s'acquitter de son mandat.

46. Le Comité a été heureux d'apprendre que la formation, une mission essentielle du Bureau de l'éthique, avait été dispensée avec efficacité en 2019, notamment sous la forme : i) de sessions de formation par vidéoconférence destinées aux bureaux de pays (Tanzanie, Rwanda, Liban); ii) de quatre séances d'information à l'intention des représentants de la FAO; iii) d'activités de formation et de sensibilisation sur le harcèlement sexuel et la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, y compris dans les bureaux régionaux; iv) de présentations lors de trois séminaires obligatoires sur le harcèlement sexuel à l'intention des hauts fonctionnaires; v) de séances d'information destinées au personnel temporaire des services de conférences; vi) d'une session spécifique sur «la gestion des conflits sur le lieu de travail»; enfin vii) de sessions diverses sur la gestion des risques.

47. Le Bureau de l'éthique a également soutenu la mise à jour du contenu des cours d'apprentissage en ligne sur la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels, ainsi que l'élaboration d'un cours de formation en ligne sur la nouvelle politique de protection des fonctionnaires et collaborateurs dénonçant des irrégularités.

¹¹ Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies.

¹² Système mondial de gestion des ressources.

¹³ Comité de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat, chargé des questions de gestion.

VII. Efficacité des fonctions du Bureau de l'Inspecteur général

48. Le Comité est heureux de confirmer l'efficacité des fonctions de vérification interne, d'inspection et d'enquête et estime que le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) fournit ses services de manière adéquate et efficace.

49. Cette évaluation positive a été validée après avoir mesuré la performance d'OIG par rapport aux indicateurs de performance établis, après avoir examiné la planification de l'audit fondé sur les risques ainsi que la suite donnée aux recommandations des évaluations externes sur les fonctions de vérification et d'enquête et sur son programme d'amélioration de l'assurance qualité et, enfin, au terme d'une série de séances d'information et d'interactions avec la Direction de la FAO et le Commissaire aux comptes. De plus, en 2019, le Comité a examiné à fond: i) 20 rapports d'audit; ii) des rapports d'activité trimestriels d'OIG; iii) les plans de travail 2019 et 2020-2021; iv) le projet de Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général.””

Indépendance du Bureau de l'Inspecteur général

50. Dans sa lettre de juillet 2019 à l'ancien Directeur général et au président du Comité financier, le Comité avait dit qu'il n'était pas en mesure d'affirmer que la fonction d'enquête était menée de façon indépendante, sans ingérence indue. Cette question est résolue, l'actuel Directeur général s'étant engagé à ce que le Bureau de l'Inspecteur général puisse opérer en toute indépendance et l'Inspecteur général par intérim ayant confirmé l'absence, à l'heure actuelle, d'incidents d'ingérence indue dans les activités d'OIG.

Charte du Bureau de l'Inspecteur général

51. Le Comité a examiné et commenté le projet de charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général¹⁴, qui est soumis au Comité financier pour approbation. Le Comité a été heureux de confirmer que la Charte est conforme aux pratiques optimales et aux indications qu'il avait fournies au moment de la mise au point définitive du projet.

52. La question des procédures à suivre en cas d'allégations de faute visant le chef exécutif de l'Organisation a été examinée et le Comité estime que la définition d'un processus clair serait un signal positif en termes de transparence et de responsabilité. Le Comité attend avec intérêt des avancées dans ce domaine, que ce soit au sein de la FAO ou par le biais d'orientations concertées au niveau du système des Nations Unies.

Assurance fondée sur l'analyse des risques

53. Le Comité évalue régulièrement la méthode de planification du Bureau de l'Inspecteur général fondée sur l'analyse des risques. Cette méthode permet de garantir que les fonctions d'assurance et de consultation du Bureau de l'Inspecteur général restent centrées sur des domaines qui sont importants pour l'Organisation et sont exercées de façon systématique. Le Comité est convenu que les thèmes abordés et les activités réalisés par le Bureau de l'Inspecteur général durant l'année en apportaient la confirmation. Le Comité a noté qu'à la fin de 2019, le Bureau de l'Inspecteur général avait déjà réalisé une part importante des activités de vérification prévues pour l'exercice biennal¹⁵.

Fonctions d'enquête

54. Le Comité s'est félicité des résultats positifs de l'évaluation externe des fonctions d'enquête menée en 2019, selon lesquels la fonction d'enquête à la FAO est conforme aux normes généralement acceptées dans les organisations internationales, telles qu'indiquées dans les Principes et lignes directrices uniformes pour les enquêtes, et aux règlements, règles et politiques en vigueur à la FAO. Le Comité a pris note des recommandations des évaluateurs externes et du fait que le Bureau de l'Inspecteur général s'est engagé à donner suite aux recommandations, soit dans les limites des ressources disponibles soit en mobilisant des ressources supplémentaires en tant que de besoin.

55. Le Comité a reconnu les efforts déployés par l'Unité des enquêtes en 2019 pour réussir à gérer un volume croissant de plaintes et d'affaires dans les limites des ressources disponibles.

¹⁴ FC 180/12.

¹⁵FC 180/11.1, *Rapport annuel de l'Inspecteur général 2019*.

Dotation en personnel et budget du Bureau de l'Inspecteur général

56. Le Comité a noté et soutenu les initiatives et les mesures prises par OIG pour devenir plus efficace et efficient, grâce à la centralisation de la fonction de vérification interne, obtenue en transférant tous les postes vers le siège de l'Organisation en vue d'une affectation plus souple du personnel en fonction des exigences liées aux entités à haut risque.

57. Le Comité a apprécié les ressources supplémentaires accordées à OIG dans le cadre des ajustements au Programme de travail et budget 2020-2021 et s'est félicité des mesures d'optimisation des ressources examinées avec OSP. Il a également pris acte des efforts que l'unité chargée des enquêtes a déployés en 2019 pour faire face à un volume croissant d'affaires et de la manière dynamique dont OIG a géré son budget.

VIII. Mise en œuvre des recommandations passées du Comité

58. L'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations¹⁶ du comité de vérification en novembre 2019 est reproduit ci-dessous.

FC 178/8 (novembre 2019) Tableau 1 - État d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité de vérification

Rapport annuel du Comité de vérification	Nombre de recommandations	Mise en œuvre terminée	En cours
2015 [FC 161/11]	3	3	-
2016 [FC 166/10]	4	4	-
2017 [FC 170/9 Rev.1]	4	3	1 ¹⁷
2018 [FC 175/11]	13	7	6
Total	24	17	7

59. Des six recommandations de 2018 en suspens, le Comité a examiné l'état de la mise en œuvre de cinq d'entre elles et les a clôturées en 2019, tandis que la dernière a été clôturée à sa cinquante-quatrième réunion en février 2020.

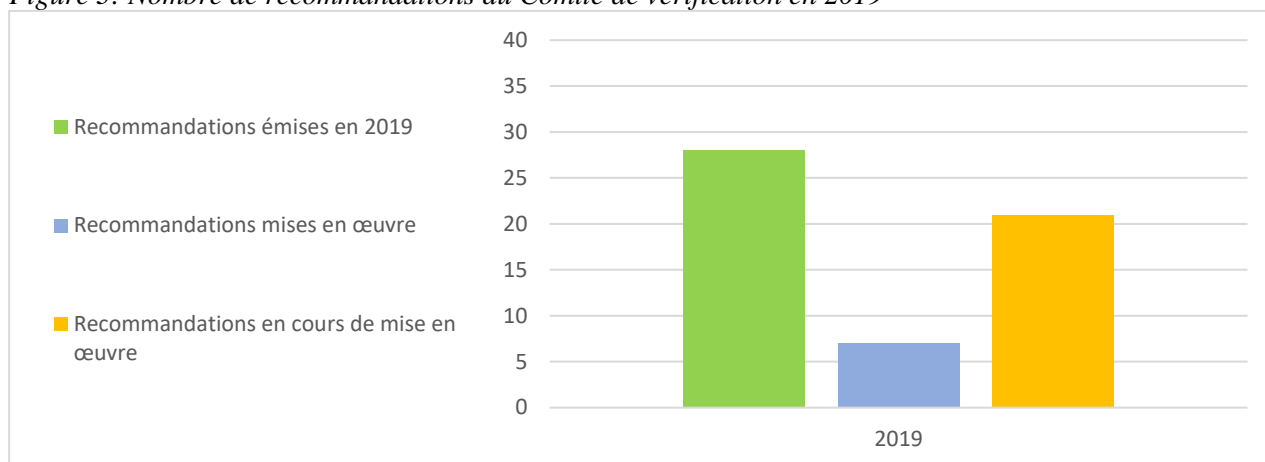
60. La figure suivante présente l'état d'avancement des recommandations de 2019 au moment de la rédaction du présent rapport¹⁸. Des précisions sont fournies à l'Annexe 2.

¹⁶ FC 178/8 Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité de vérification, Tableau 1.

¹⁷ La question de la couverture médicale après cessation de service est régulièrement portée à l'attention des organes directeurs de la FAO.

¹⁸ Les recommandations formulées pendant la cinquante-troisième session du Comité de vérification (novembre 2019) ont été validées par le Comité à sa cinquante-quatrième session (février 2020).

Figure 3: Nombre de recommandations du Comité de vérification en 2019¹⁹



IX. Autres questions

Visite sur le terrain

61. Le Comité a souligné que la visite sur le terrain qui avait permis à ses membres de se rendre dans les bureaux régionaux et bureaux de pays en 2018 avait été une expérience positive et a vivement encouragé la direction à poursuivre cette pratique. Le Comité en a tiré des enseignements précieux et des éléments positifs qui l'ont aidé à formuler des avis sur son rôle de contrôle et à faire mieux comprendre aux Membres les atouts de la FAO sur le terrain et les difficultés opérationnelles qu'elle doit surmonter.

¹⁹ FC 178/8.

Annexe 1: Composition du Comité en 2019

Le Comité est composé de cinq membres. En 2019, la composition du Comité était la suivante:

Comité de vérification 2019	Membres
M. Verasak Liengsrirawat	Président (depuis juillet 2019)
M ^{me} Enery Quinones	Vice-Présidente (depuis juillet 2019)
M. Gianfranco Cariola	
M ^{me} Anjana Das	Membre depuis le 1 ^{er} juillet 2019
M. Fayezul Choudhury	Membre depuis le 1 ^{er} juillet 2019
<i>M^{me} Lesedi Lesetedi</i>	<i>Membre et Présidente jusqu'au 30 juin 2019</i>
<i>M. Juan Manuel Portal Martinez</i>	<i>Membre jusqu'au 30 juin 2019</i>
M ^{me} Beth Crawford	
Directrice du Bureau de la stratégie, de la planification	
et de la gestion des ressources (OSP)	
Secrétaire (de droit)	

Annexe 2: Mise en œuvre des recommandations: état d'avancement²⁰

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
MESURES PRISES PAR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION					
1.	Secrétariat	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 18. <u>A jugé opportun</u> d'envisager un examen indépendant de l'exercice d'auto-évaluation du Comité.	Inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session, pour examen (février 2020).	En cours
2.	Secrétariat	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 19. <u>A décidé</u> de proposer au Comité financier que la dénomination du Comité soit modifiée en «Comité consultatif de contrôle de la FAO» pour refléter l'élargissement de son mandat, et son caractère plus mature.	Le Secrétariat a inclus la proposition dans le «Projet d'avis» - Rapport annuel du Comité d'audit pour 2019.	En cours
MÉCANISMES DE CONTRÔLE INTERNE, DE GESTION DES RISQUES ET DE SURVEILLANCE					
2018	DDO	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (19-20 juillet 2018)	Mesure 4. Le Directeur général adjoint (Opérations) devrait élargir le tableau de bord des recommandations afin d'inclure et de gérer les recommandations du Commissaire aux comptes et du CCI.	Le tableau de bord bénéficie d'une présentation améliorée et plus complète, qui permet aux responsables de mieux suivre l'ensemble des recommandations issues des vérifications, classées par lieu et par processus (déjà opérationnelle pour OIG, EAUD et en cours d'élaboration pour le CCI). Les recommandations d'EAUD et, progressivement, les recommandations du CCI sont maintenant introduites et gérées dans TeamCentral, l'outil initialement utilisé pour les seules recommandations d'OIG. Les informations	Mise en œuvre terminée

²⁰ Les recommandations formulées pendant la cinquante-troisième session du Comité de vérification (novembre 2019) ont été validées par le Comité à sa cinquante-quatrième session (février 2020).

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
				de TeamCentral alimentent le tableau de bord consolidé des recommandations, qui permet aux responsables de suivre les progrès concernant le respect des échéances et les recommandations en suspens nécessitant une action rapide.	
3.	OSP	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 8. <u>A recommandé</u> l'ajout d'un risque strictement lié à l'intégrité financière (c'est-à-dire sur la corruption, la fraude, la légitimité des objectifs, l'indépendance des contrôles et la gestion des immobilisations) dans le Journal des risques de l'Organisation.	Le Journal des risques de l'Organisation sera examiné sur une base annuelle. Les aspects que le Comité de vérification suggère d'ajouter seront examinés dans le cadre de la prochaine mise à jour, au cours du premier semestre 2020.	En cours
4.	OSP	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 13. <u>Est convenu</u> de la nécessité d'identifier les risques les plus élevés pour l'Organisation – au nombre de huit pour la FAO en ce moment – et de les analyser, compte tenu également des conclusions de l'Examen de la gestion globale des risques dans le système des Nations Unies, qui lui permettra d'alimenter le Journal des risques de l'Organisation et <u>a estimé</u> que l'étape suivante du modèle de maturité était bien la mise en place d'un processus de cohérence culturelle au sein duquel chacun serait confronté au risque, avec transmission systématique au niveau hiérarchique supérieur.	La FAO collabore à l'étude du CII sur la gestion globale des risques et attend avec intérêt le rapport qui en découlera. Un processus de transmission des événements à risque au niveau supérieur sera élaboré au cours du premier semestre 2020.	En cours
5.	DDO	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 15. Dans le domaine de la prévention de la fraude, <u>a suggéré</u> des mesures visant à augmenter le taux de recours aux formations obligatoires parmi les ressources humaines hors fonctionnaires, entre autres imposer l'achèvement de la formation au plus tard pendant la première semaine d'emploi et subordonner le renouvellement du contrat et les	Pour renforcer le recours aux formations obligatoires, en particulier celle sur la fraude, les responsables de la formation dans les services du siège et des bureaux décentralisés ont accès à des rapports de suivi personnalisés. Pour les ressources humaines hors fonctionnaires, la formation obligatoire fait désormais partie des critères évalués au titre de la qualité des prestations.	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
			autorisations de voyages à l'achèvement de la formation obligatoire.	Par ailleurs, une cartographie complète des exigences de formation (obligatoires ou recommandées) englobant tous les employés a été lancée, Elle couvre à la fois les exigences spécifiques de l'Organisation (par exemple, la prévention de la fraude, la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et la formation liée aux fonctions et responsabilités (pour les responsables de budget par exemple). Elle a pour objet de permettre à la FAO d'attribuer des exigences de formation spécifiques à chaque employé et de mettre en place un processus de conformité ou de certification, ainsi qu'un échéancier (dans le cadre de l'entrée en fonctions, par exemple).	
INSPECTEUR GÉNÉRAL					
6.	Direction de haut niveau/ODG	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 2. <u>A recommandé</u> d'envisager une délégation de pouvoirs accrue dans le recrutement du personnel destiné aux unités de contrôle indépendantes, notamment le personnel d'OIG, dans le cadre du Statut et du Règlement du personnel et des procédures de gestion des ressources humaines.	À l'étude dans le cadre de la délégation de pouvoirs accrus aux directeurs.	En cours
7.	ODG/OIG	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 4. S'agissant des débats sur la Charte révisée d'OIG, <u>a estimé</u> que l'inclusion dans la Charte d'une politique claire sur le traitement adéquat des allégations de faute visant un Directeur général de l'Organisation serait un signal fort de la direction en faveur de la transparence et de l'obligation à rendre des comptes.	La position de la FAO a été expliquée dans la lettre que l'Inspecteur général a adressée au Président du Comité financier le 27 janvier 2020. Le Comité de vérification, tout en confirmant son appui à la Charte du Bureau de l'Inspecteur général poursuivra les discussions au sein de la FAO et au niveau du système des Nations Unies, sur le traitement adéquat des allégations de faute visant un chef de secrétariat;	Mise en œuvre terminée

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
8.	OIG	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 6. <u>A souligné</u> qu'il importait qu'OIG tire parti des techniques modernes de vérification et d'outils automatisés afin d'améliorer son efficacité et son efficience, et s'est félicité de l'audit pilote à distance réalisé en Algérie et susceptible d'être reproduit dans d'autres bureaux, selon les besoins.	À suivre après l'achèvement de l'audit algérien et l'analyse des enseignements à tirer.	En cours
9.	OIG	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 7. <u>A recommandé</u> au Bureau de l'Inspecteur général des programmes de formation «juste-à-temps», qui dispensent des conseils pratiques en temps utile aux vérificateurs internes et plus généralement au personnel sur des questions émergentes et améliorent leur stratégie de communication en collaboration avec OCC et CIO, y compris sur l'intranet.	OIG adopte cette approche chaque fois que possible. La formation juste-à-temps dispensée en vue de missions précises de vérification, en 2019, a bénéficié entre autres à l'équipe chargée de la modalité de mise en œuvre des partenariats opérationnels (OPIM), aux responsables de budgets de projet, au processus de sélection de personnel hors fonctionnaires par voie de mise en concurrence et à plusieurs modules visant la formation aux procédures financières du GRMS (pour les vérifications sur le terrain). La refonte de la page intranet du Bureau de l'Inspecteur général est envisagée pour le troisième trimestre 2020. Une stratégie de communication d'OIG est soumise à la cinquante-quatrième réunion (février 2020) pour examen	En cours
ÉTHIQUE					
2016	Bureau de l'éthique/Médiateur	Quarante-quatrième session du Comité de vérification (24-25 novembre 2016)	Mesure 12. Le Médiateur/Chargé des questions d'éthique mènera une enquête de satisfaction à l'égard du bureau.	Rendu caduc par la mesure visant à séparer les fonctions du médiateur de celles du chargé des questions d'éthique. Une enquête de satisfaction à l'égard du Bureau de l'éthique devrait être envisagée deux ans après la mise en place complète du Bureau et de la fonction.	Mise en œuvre terminée

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
10.	Chargé des questions d'éthique	Cinquante et unième session du Comité de vérification (18-19 février 2019)	Mesure 3. Le Chargé des questions d'éthique examinera le Programme relatif à la déclaration de situation financière et effectuera une analyse coûts-avantages.	Un examen du formulaire relatif à la déclaration de situation financière est prévu en 2020, pour s'assurer qu'il correspond aux besoins.	En cours
11.	Direction/ Chargé des questions d'éthique	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 18. S'agissant de la fonction d'éthique de la FAO: i) <u>a fortement recommandé</u> de mettre au point du matériel de communication à l'intention de l'ensemble du personnel, illustrant les différences entre les fonctions du Chargé des questions d'éthique et celles du Médiateur (en anglais, français et espagnol) et a recommandé d'en faire une priorité pour le nouveau Chargé des questions d'éthique.	Mesure 21.i) Le projet de mandat du Chargé des questions d'éthique sera préparé par le nouveau titulaire du poste pour examen et publication sur l'intranet.	En cours
12.	Chargé des questions d'éthique	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 17. <u>A recommandé</u> que le Programme relatif à la déclaration de situation financière soit étendu aux ressources humaines hors fonctionnaires, et que les modalités soient définies selon la fonction et les pouvoirs.	Les consultants (COF REG) seront couverts par le programme relatif à la déclaration de situation financière en 2020.	En cours
VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES					
2016	Commissaire aux comptes	Quarante-quatrième session du Comité de vérification	Mesure 13. Le Comité de vérification a demandé au Commissaire aux comptes de tenir également compte du rythme auquel la Direction donne suite aux recommandations	1. Un premier tableau de bord consolidé des recommandations issues des vérifications est sorti en 2017. Il a fourni une vue consolidée de l'état des recommandations des vérifications interne et externe (à l'époque, l'état des vérifications	Mise en œuvre terminée

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
		(24-25 novembre 2016)	figurant dans les rapports de vérification interne et de cerner les causes de lacunes éventuelles.	<p>externes était statique avec une mise à jour deux fois par an). D'autres modifications ont ensuite permis d'apporter des améliorations majeures au tableau de bord. À l'heure actuelle, le tableau de bord amélioré et élargi est entièrement intégré et offre aux responsables la même présentation et les mêmes options de suivi pour les recommandations issues de la vérification interne et externe. Les responsables ont désormais accès à des informations précises et dynamiques sur les progrès (ou les retards) de la mise en œuvre des recommandations, sur la base d'un mécanisme de suivi interne consolidé s'appuyant sur TeamCentral, le mécanisme d'OIG où sont centralisées les recommandations, qui fournit:</p> <ul style="list-style-type: none"> i) une vue d'ensemble de toutes les recommandations en suspens (OIG, EAUD) par lieu et par processus opérationnel; ii) une mise à jour/actualisation hebdomadaire du tableau de bord. <p>En outre, les recommandations du CCI sont progressivement introduites dans TeamCentral. En temps voulu, cela permettra leur suivi intégral à partir du tableau de bord des recommandations d'audit, où seront regroupées les recommandations d'OIG, d'EAUD et du CCI.</p>	
				2. L'unité chargée du contrôle interne et du respect des règles (DDOC) rattachée au Directeur général adjoint (Opérations) (DGA-O) exerce un contrôle régulier, veillant à ce que tous les bureaux prennent les mesures voulues en temps opportun pour donner suite aux recommandations. Elle	

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
				<p>transmet au niveau hiérarchique supérieur tout problème rencontré, de manière à résoudre les goulets d'étranglement et trouver une solution permettant la mise en œuvre intégrale de la recommandation concernée.</p> <p>Compte tenu de la recommandation initiale adressée à EAUD par le Comité de vérification à sa quarante-quatrième session (novembre 2016) et des mesures prises par la Direction pour répondre à la demande spécifique d'EAUD (<i>élaborer et maintenir un tableau de bord permettant un suivi adéquat et intégral de toutes les recommandations formulées par le vérificateur interne. Nous suggérons également d'y incorporer les recommandations du Commissaire aux comptes pour que toutes les recommandations issues des vérifications interne et externe fassent l'objet d'un suivi, afin d'assurer leur mise en œuvre</i>), EAUD propose que cette recommandation soit considérée comme close.</p>	
13.	Commissaire aux comptes	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	<p>Mesure 24. <u>A noté</u> qu'EAUD était en train d'achever un examen de la gestion des risques à la FAO et <u>a déclaré attendre avec intérêt</u> les informations qui lui seraient communiquées à ce sujet à sa cinquante-quatrième session (février 2020).</p> <p><u>A recommandé</u> une ventilation plus détaillée des informations relatives aux recommandations issues de vérifications précédentes, pour mieux distinguer les éléments mis en œuvre des éléments supprimés, conformément à l'approche du Groupe des vérificateurs externes</p>	Conformément à la recommandation du Comité de vérification à sa cinquante-troisième session (novembre 2019), les recommandations sont affichées par année, et il est possible d'accéder aux recommandations passées et closes.	Mise en œuvre terminée

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
			des comptes de l'Organisation des Nations Unies.		
RESSOURCES HUMAINES					
14.	OHR	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 1. <u>A suggéré</u> des mesures visant à augmenter le taux de recours aux formations obligatoires par les ressources humaines hors fonctionnaires, notamment exiger que le personnel termine sa formation pendant la première semaine d'emploi et subordonner le renouvellement du contrat et l'octroi des autorisations de voyages à l'achèvement de la formation obligatoire.	Des rapports de suivi personnalisés sont fournis aux responsables de la formation au siège et dans les bureaux décentralisés 1. Pour les ressources humaines hors fonctionnaires, le rapport sur la qualité des prestations a été modifié afin d'y incorporer le critère relatif à l'achèvement de la formation obligatoire. 2. La cartographie des besoins en formation du personnel est également en cours. Elle couvre les exigences de l'Organisation ainsi que les rôles et responsabilités. Cela permettra à la FAO d'assigner à chaque employé son programme de formation fonctionnelle, à accomplir dans un délai prescrit (par exemple dans la première semaine ou le premier mois suivant la prise de fonctions)	Mise en œuvre terminée
15.	OHR	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 9. <u>A demandé</u> que lui soit présentée, à sa prochaine réunion, une mise à jour sur les mesures restantes à mettre en œuvre dans le cadre des recommandations de la vérification sur le recrutement. Les mesures à mettre en œuvre au titre des recommandations de la vérification sur le recrutement sont les suivantes:		

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
15.			Recommandation 1. OHR profitera du déploiement de Taleo pour élaborer des protocoles visant à assurer une communication suffisante et en temps voulu avec tous les candidats.	Mesure 9.1) OHR est en liaison avec la Division de l'informatique (CIO) pour la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités dans Taleo.	En cours
16.			Recommandation 2. OHR élaborera du matériel de formation sur les lignes directrices relatives au processus et aux critères à utiliser pour établir la liste des candidats à interviewer.	Mesure 9.2) OHR est en train d'examiner le processus de recrutement et mettra au point un matériel de formation actualisé en fonction des processus révisés.	En cours
17.			<p>Recommandation 3. OHR examinera le processus de recrutement et la préparation du matériel de formation actualisé en fonction des processus révisés.</p> <p>a) demander les attestations liées aux emplois occupés précédemment (ou au moins celles qui sont indispensables pour répondre aux exigences minimales du poste), afin de vérifier la durée du service, le type de poste et les références du superviseur dans ses emplois précédents. Cela s'applique aussi aux contrats au sein d'autres organisations des Nations Unies.</p> <p>b) exiger au minimum les références des deux derniers superviseurs (ou des deux qui sont les plus pertinents en termes de durée du contrat) sur la base de l'attestation ou des attestations d'emploi vérifiées;</p> <p>c) modifier le questionnaire de référence pour demander des renseignements sur le poste, les fonctions et la durée d'emploi du candidat dans chaque organisation; et</p>	Mesure 9.3) OHR a défini des procédures pour garantir que la vérification pré-emploi soit effectuée de manière approfondie, systématique et en temps opportun en combinant des contrôles sur divers plans (formation, historique d'emploi, qualité des prestations professionnelles et sécurité). Par ailleurs, en liaison avec DPI, OHR introduit un outil automatisé de vérification des références qui permettra à la FAO de rationaliser les procédures de vérification des références pour toutes les catégories de personnel et de créer une base de données complète des vérifications effectuées, afin d'éviter les doubles emplois et de conserver des registres fiables.	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
18.			d) travailler en coordination avec l'initiative OneHR pour élaborer des lignes directrices sur la vérification des références visant d'éventuelles sanctions disciplinaires ou judiciaires, et notamment: i) vérifier les dossiers disciplinaires auprès d'autres organisations des Nations Unies dans tous les cas, et ii) vérifier la base de données du portail UNGM et d'autres bases de données publiques pour les fournisseurs figurant sur la liste noire.		
19.			Recommandation 4. Dans les avis de vacance de poste, OHR spécifiera les familles d'emplois susceptibles d'être pourvus par des candidats approuvés dans le cadre d'un processus de sélection déterminé.	Mesure 9.4) Les avis de vacance pour les postes du cadre organique ont été mis à jour depuis l'abolition des fichiers.	Mise en œuvre terminée
			Recommandation 5. OHR, en collaboration avec les unités qui recrutent, élaborera des listes de candidats pour les postes du cadre organique, par famille d'emploi, et élaborera des conseils sur la manière de les utiliser pour pourvoir des postes vacants afin de garantir l'alignement entre les profils des candidats et les postes auxquels ils sont nommés.	Mesure 9.5) OHR est en train de revoir le processus de recrutement. La mise en œuvre intégrale des recommandations sera assurée par le nouveau directeur du Bureau des ressources humaines dans le cadre de la révision globale des politiques et procédures en matière de ressources humaines, afin de garantir la cohérence et l'harmonisation.	En cours
20.	OHR	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 11. S'est félicité de l'approche de la FAO en matière de recrutement de personnes handicapées et a suggéré de la faire mieux transparaître dans les documents de l'Organisation traitant de la gestion des ressources humaines.	OHR a examiné le cadre de responsabilisation à l'échelle du système des Nations Unies sur l'inclusion du handicap, ainsi que la politique qui l'accompagne visant à garantir aux personnes handicapées l'inclusion, leurs droits de l'homme, leur bien-être et des perspectives socio-économiques.	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
				<p>OHR a nommé des responsables et participera à la réunion du Groupe de travail interdépartemental</p> <p>Processus en cours conformément aux recommandations du rapport du CCI (JIU/REP/2018/6). Une politique sur l'accessibilité des réunions et conférences aux personnes handicapées est en cours d'élaboration et les sections pertinentes du Manuel sont en cours de révision. Une évaluation de la conformité des locaux du siège de l'Organisation à la législation italienne applicable en matière de sécurité et d'accessibilité des locaux aux personnes handicapées a été réalisée. Une proposition assortie d'échéances est en cours d'élaboration.</p>	

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
LES SERVICES INTERNES ET LA PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT SEXUEL, DE L'EXPLOITATION ET DES ATTEINTES SEXUELLES					
21.	Direction de haut niveau (CSD/CSC)	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 16. <u>A encouragé</u> la Direction à déterminer dans quelle mesure l'Organisation pourrait, sur le plan global, bénéficier de l'élargissement du rôle du Centre des services communs (CSC) de la FAO à d'autres domaines.	L'équipe chargée des services communs étudie activement un certain nombre d'options visant à élargir le rôle du Centre des services communs: 1. Fonctions de transfert des comptes créditeurs et de rapprochement bancaire (du CSF - à achever en 2020) 2. Transfert des fonctions d'appui administratif pour les contrats et achats (de CSDA) 3. Un soutien fonctionnel de troisième ligne du progiciel de gestion intégré permettant de saisir les possibilités d'amélioration des processus La mise à niveau fonctionnelle du progiciel de gestion intégré, prévue en 2020-2021, permettra aux unités de CS, notamment à SSC, d'identifier les possibilités de rationalisation et de transfert d'autres fonctions vers SSC.	Mise en œuvre terminée
22.	CSD	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 8. <u>S'est inquiété</u> de la note «non satisfaisante» et des conclusions de la vérification en matière de gestion des dossiers et archives, sachant que la FAO est une organisation détentrice de connaissances et d'informations, et <u>a déclaré attendre avec intérêt</u> un rapport intérimaire sur les mesures convenues.	La question de la gestion des données (y compris les questions liées à la protection et à la confidentialité des données, ainsi que les dossiers et archives) a été placée sous la supervision du comité de la FAO chargé de la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation qui: 1. A confié la gestion générale des dossiers et archives au Département des services internes (CS) 2. Est convenu d'une approche par étapes couvrant i) l'élaboration des éléments de politique pertinents et la révision de la section du manuel; ii) une proposition relative à la mise en place d'une fonction de gestion des dossiers et	En cours

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
				archives à la FAO utilisable dans tous les domaines et tous les lieux, couvrant les critères de conformité, ainsi que les produits de la connaissance et leur gestion.	
23.	CSD	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 9. Est convenu de poursuivre la décentralisation des contrats et achats en déléguant des pouvoirs aux bureaux hors siège à concurrence de 1 million d'USD pour les bureaux régionaux et de 500 000 USD pour les bureaux sous-régionaux et décentralisés, mais s'est inquiété de la capacité des bureaux à gérer de tels seuils de délégation.	La délégation de pouvoirs aux bureaux régionaux est subordonnée à la présence d'un fonctionnaire détaché chargé des achats, relevant directement de CSDA et doit être assortie des mesures suivantes: 1. renforcement des capacités du personnel impliqué dans le processus de passation de marchés: programme d'apprentissage en ligne; formation en face à face, dispositif de séparation des tâches; 2. processus d'évaluation des risques portant sur: i) l'accès à un fonctionnaire chargé des achats ou sa présence; ii) la capacité du personnel du bureau compétent; iii) le niveau de qualification du personnel (certification); iv) le dispositif de séparation des tâches; v) la nature du portefeuille de contrats et achats; vi) les conditions spécifiques au pays	Mise en œuvre terminée
24.	CSD	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 10. A recommandé, après identification et évaluation des risques et des lacunes, d'investir dans le renforcement des capacités, y compris la capacité de la CSDA à renforcer les capacités, pour opérer une décentralisation significative des achats.	Un programme de renforcement des capacités a été mis au point: a) Apprentissage en ligne: en février 2020, 317 membres du personnel avaient terminé cette formation b) Formation en face à face: en février 2020, 188 employés avaient participé à cette formation; leur nombre atteindra 277 d'ici mars 2020	Mise en œuvre terminée

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
				<p>c) Au total, 10 fonctionnaires de CSDA formés au rôle de formateurs et aptes à dispenser une formation en face à face</p> <p>d) Un programme d'accréditation a été conclu avec le Chartered Institute of Procurement and Supply (CIPS) (niveau 2 - en ligne) et le PNUD (niveaux 3 et 4 - en face à face)</p>	
25.	CSD	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 11. <u>S'est déclaré satisfait</u> de la simplification et de la normalisation qui découleront du concept de «catalogue» et <u>a dit attendre avec intérêt</u> de recevoir une mise à jour sur les progrès réalisés dans l'application de ce concept et d'autres mesures.	<p>Catalogues: Projet coordonné avec DDN et PSE, pour lequel les activités sont sur la bonne voie:</p> <p>a) L'analyse de la plupart des biens achetés achevée (niveaux mondial/régional/national)</p> <p>b) Soixante-dix pour cent de la valeur en USD des biens constituent des achats récurrents (semences, outils, engrais, etc.)</p> <p>c) Les autorisations techniques respectent le principe de subsidiarité</p> <p>d) La cartographie de l'appui technique a été réalisée (identification des unités/agents techniques autorisés à fournir un soutien technique pour chaque produit)</p> <p>e) Le flux de travail relatifs aux approbations techniques a été simplifié à des fins de rationalisation et d'accélération des processus</p>	En cours
26.	PSD	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 22. <u>A recommandé</u> que la question de la prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation et des atteintes sexuelles soit incluse dans le questionnaire «Évaluation du partenaire opérationnel».	Étant donné que les agences HACT ²¹ ont décidé d'exclure du questionnaire ou de la micro-évaluation les performances du partenaire opérationnel au titre de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles (PEAS), la FAO étudiera la meilleure manière d'intégrer cette	En cours

²¹ Procédures harmonisées pour les remises d'espèces.

	Unité responsable / domaine thématique	Mesures examinées aux sessions du Comité de vérification	Décisions/recommandations	Mesures prises	État d'avancement
				recommandation, après examen des types de partenaires et d'instruments contractuels devant faire l'objet d'évaluations de la PEAS.	
INNOVATION NUMÉRIQUE ET CYBERSÉCURITÉ					
27.	Comité de la FAO chargé de la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation (ERP)	Cinquante-deuxième session du Comité de vérification (17-18 juillet 2019)	Mesure 13. <u>A examiné</u> les progrès accomplis dans le domaine des politiques de protection et de confidentialité des données, et <u>a souligné</u> la nécessité d'une approche plus globale (siège/bureaux décentralisés), tant pour l'évaluation des besoins en matière d'appropriation dans le domaine de l'identification des données et des risques que pour les données sur les ressources humaines à l'échelle mondiale, et <u>a recommandé</u> la participation pleine et entière des sites décentralisés.	La question de la gestion des données (qui englobe les questions relatives à la protection et à la confidentialité des données, ainsi que les dossiers et archives) a été confiée au comité chargé de la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation. Celui-ci (en s'appuyant sur les nombreux travaux entrepris par CIO) a demandé au Bureau juridique de diriger - en collaboration avec toutes les parties prenantes dans les divers bureaux - la mise en forme définitive d'une politique et d'un cadre de protection et de confidentialité des données (en s'inspirant des meilleures pratiques d'autres organisations des Nations Unies) et de recommander les arrangements institutionnels à mettre en place pour y parvenir. La date de mise en œuvre visée est la mi-2020.	En cours
28.	Secrétariat	Cinquante-troisième session du Comité de vérification (25-26 novembre 2019)	Mesure 26. <u>A demandé</u> au Secrétariat de confirmer que des fonds sont disponibles pour recruter un expert externe indépendant dans le domaine de la cybersécurité.	Le Secrétariat note que le programme de travail du CCI pour 2020 comprend un examen des politiques et pratiques en matière de cybersécurité dans les organisations du système des Nations Unies et suggère donc de ne prendre aucune mesure tant que le CCI n'aura pas achevé son examen.	En cours